



ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE DES LÉGENDES

✉ Place du champ de foire – 58330 Saint Saulge

☎ 03.86.58.21.93.

📧 0580928U@ac-dijon.fr

PROTOCOLE DE RÉOUVERTURE ÉCOLE DES LÉGENDES (PANDÉMIE COVID-19)

L'accueil des élèves en situation de handicap, de ceux isolés « numériquement » et des enfants de personnels indispensables à la continuité de la nation sera prioritaire. Conformément aux instructions nationales, les niveaux de classe GS, CP et CM2 doivent être accueillis en priorité.

1. Classes et niveaux accueillis

À compter du **mardi 2 juin**, tous les élèves pourront reprendre le chemin de l'école.

L'accueil des élèves se fera une journée sur deux selon le planning suivant :

Lundi et jeudi : CP / CE1 / CM1 / ULIS (groupe n°1)

Mardi et vendredi : GS / CE2 / CM2 / ULIS (groupe n°2)

Les élèves de TPMS seront accueillis un jour par semaine, par groupes de 5 ou 6 afin de garantir le respect des gestes barrières par l'enseignante et l'ATSEM.

En fonction du volontariat des familles, nous pourrons être en mesure d'accueillir les enfants toute la semaine. Les familles volontaires seront informées de cette possibilité très rapidement.

Dans ces conditions, les familles volontaires s'engagent à scolariser leur enfant **jusqu'à la fin de l'année scolaire**. Une « scolarité à la carte » n'est pas favorable à la progressivité des apprentissages.

Les familles qui ne seraient pas encore volontaires pourront contacter l'école ultérieurement pour envisager une reprise de la scolarité de leur enfant **jusqu'à la fin de l'année scolaire**.

2. Enseignements à distance

Conformément aux orientations nationales, nous encourageons la reprise de la scolarité de tous les enfants.

Dans le cas où votre enfant ne fréquenterait pas l'école, l'enseignement à distance se poursuivra. L'instruction est obligatoire, qu'elle soit dispensée à l'école ou à domicile.

Cet enseignement à distance ne prendra très probablement pas la même forme que celle que votre enfant connaît actuellement. Les conditions évolueront et seront définies par chaque enseignant.

Ce sera également le cas les jours durant lesquels les écoliers de nouveau scolarisés ne seront pas à l'école (un jour sur deux).

3. Accueil périscolaire

Un service de restauration sera proposé à partir du mardi 2 juin dans la cantine de l'école. Dans un premier temps, les repas fournis par le collège seront froids (repas équilibrés : viande froide, légumes, ...). Ensuite, la liaison chaude sera rétablie. Les règles de distanciation physique seront mises en place.

L'accueil périscolaire (la Barboulotte) rouvrira également ses portes aux horaires habituels pour les enfants inscrits. Ils seront accueillis dans la salle de la cantine qui permet le respect des règles de distanciation physique.

Un protocole d'accueil sera remis à chaque famille au moment de l'inscription.

L'accueil ne fonctionnera que sur inscription préalable des familles auprès du centre social. Les inscriptions seront à envoyer par courriel à contact@escn58.info, tous les vendredis avant 12h00 pour la semaine qui suit en précisant le(s) jour(s) concerné(s) et le créneau souhaité (matin et/ou soir).

Par ailleurs, l'accueil extrascolaire (mercredis) rouvrira à partir du mercredi 3 juin.

Renseignements : ESCN – 03 86 58 21 10

Les transports scolaires seront assurés. Il est cependant recommandé de prendre contact avec la mairie pour de plus amples informations : 03 86 58 30 33.

En effet, certains cars ne circulent pas actuellement compte-tenu de la fermeture du collège et de l'école.

Les élèves en situation de handicap transportés par le conseil départemental doivent se rapprocher de madame Foulatier et du directeur de l'école.

4. Conditions d'accueil

La municipalité invite toutes les familles à adopter une attitude respectueuse des gestes barrières aux abords de l'école (parking, city-stade, ...) notamment concernant le respect de la distanciation physique.

En classe, les élèves seront accueillis par groupe de 15 au maximum (10 pour les élèves de maternelle).

Lors de la reprise, nous consacrerons un temps important aux échanges oraux avec les élèves afin de s'assurer du bien-être de tous.

Dans les locaux et aux abords de l'école, des marquages permettront à tous de respecter les règles de distanciation physique.

Les récréations se dérouleront classe par classe.

Les familles volontaires recevront une note explicative concernant « des aspects très pratiques » (cartable, matériel, horaire, signalétique, ...).

5. Garanties sanitaires

Un protocole sanitaire national définit les conditions à mettre en place dans les établissements scolaires. Il sera strictement appliqué par tous les partenaires.

La municipalité (restauration scolaire et garderie municipale), l'Espace Socioculturel du Cœur du Nivernais (Barboulotte) et l'école mettront en place :

- les mesures de distanciation physique (les espaces ont tous été aménagés),
- des lavages de mains très réguliers,
- des nettoyages et désinfections des locaux et des sanitaires une à plusieurs fois par jour,
- le port du masque pour tous les adultes,
- une aération fréquente des locaux,
- une désinfection systématique du matériel pédagogique ou des jeux utilisés avant l'utilisation par un autre enfant,
- des activités spécifiques et adaptées (EPS, arts, animations, jeux, ...) pour permettre de pratiquer ensemble dans le respect des règles de distanciation.

Des protocoles spécifiques sont prévus pour les élèves et les adultes qui présenteraient des signes de contamination.

Les produits d'entretien utilisés répondent tous à la norme en vigueur EN 14 476. Les agents ont tous été formés aux règles de nettoyage et de désinfection.

Ce protocole est susceptible d'évoluer en fonction de la situation et des annonces gouvernementales.